



Directeur de la Régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole (H/F)

La Régie Communautaire d'Eau et d'Assainissement La Créole est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée le 28 octobre 2019 par le Conseil Communautaire du Territoire de l'Ouest.

Elle est un Établissement Public Local chargé d'un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, La Créole assure, dans le cadre des orientations définies par l'autorité organisatrice, la gestion :

- du service public d'eau potable sur le territoire des communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins ;
- du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins ;
- du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire des 5 communes du Territoire de l'ouest.

Dans un contexte marqué par les enjeux du changement climatique, la pression sur les ressources en eau, les exigences réglementaires et les attentes croissantes des usagers, La Créole poursuit son développement ainsi que la modernisation de ses activités et recherche son (sa) Directeur / Directrice.

Positionnement du poste

Statut	Directeur d'un EPIC
Localisation	Siège de La Créole – Saint-Paul, La Réunion
Autorité de contrôle	Président du Conseil d'administration
Encadrement	Ensemble des services de la Régie
Périmètre	Eau potable, assainissement collectif et non collectif
Responsabilités particulières	Représentant légal et ordonnateur de la Régie

Le Directeur assure, sous l'autorité de contrôle du Président du Conseil d'administration, la direction générale et le fonctionnement de l'établissement.

Il participe à la définition des orientations stratégiques de la Régie, conseille les instances de gouvernance et garantit la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, dans le respect des politiques publiques définies par le Territoire de l'Ouest.

Il dispose d'une responsabilité globale sur la gestion administrative, technique, financière, juridique et humaine de l'établissement.

Le Directeur veille à concilier la qualité et la continuité du service public, la maîtrise des équilibres économiques, la préservation des ressources, la sécurité des installations et l'efficacité de l'organisation.

Il accompagne les élus dans leurs décisions, impulse les transformations nécessaires et inscrit l'action de la Régie dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité environnementale.

Missions principales

1. Définir et piloter la stratégie de l'établissement

- Accompagner les instances de gouvernance dans la définition des orientations stratégiques, en cohérence avec les politiques publiques du Territoire de l'Ouest.
- Traduire ces orientations en objectifs opérationnels et piloter leur mise en œuvre.
- Anticiper les évolutions du secteur et impulser les projets de développement, de modernisation et d'innovation.

2. Garantir la performance et la continuité des services publics

- Superviser l'ensemble des activités d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.
- Garantir la continuité, la qualité et la sécurité des services, ainsi que le respect des obligations réglementaires.
- Optimiser la performance technique et opérationnelle, la gestion patrimoniale et la qualité du service rendu aux usagers.
- Piloter la prévention des risques et la gestion des situations de crise.

3. Assurer la direction générale et le management des équipes

- Diriger, coordonner et fédérer l'ensemble des services autour d'objectifs partagés.
- Définir une organisation efficiente et accompagner les transformations de l'établissement.

- Piloter la politique des ressources humaines, le développement des compétences et le dialogue social.
- Promouvoir une culture managériale fondée sur la responsabilisation, la transversalité et l'amélioration continue.

4. Garantir la bonne gestion administrative, financière et juridique

- Élaborer et piloter la stratégie financière, préparer les budgets et en assurer l'exécution en qualité d'ordonnateur.
- Garantir la maîtrise des équilibres financiers, la sécurisation des procédures et la bonne gestion des ressources.
- Superviser la commande publique, les affaires juridiques et les dispositifs de contrôle interne.
- Assurer la conformité réglementaire et la maîtrise des risques de l'établissement.

5. Assurer la gouvernance et les relations institutionnelles

- Conseiller le Président et le Conseil d'administration, préparer leurs décisions et en garantir l'exécution.
- Assurer le suivi et le reporting de l'activité et des performances de la Régie auprès des instances de gouvernance.
- Entretenir une collaboration étroite avec le Territoire de l'Ouest, autorité organisatrice.
- Représenter la Régie auprès des partenaires institutionnels et développer les coopérations territoriales.

Profil recherché

De formation supérieure, de niveau Bac +5 souhaité, dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion des services publics, du management, des finances publiques ou de l'administration publique, le candidat justifie d'une expérience confirmée dans des fonctions de direction générale ou de direction stratégique.

Une expérience significative dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, des services publics industriels et commerciaux ou de la gestion d'établissements publics constitue un atout majeur.

Compétences et qualités attendues

- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales et de la gouvernance des établissements publics.
 - Solides compétences en pilotage stratégique.
 - Expérience confirmée du management d'équipes pluridisciplinaires et de la conduite du changement.
 - Capacité à piloter des projets complexes et à développer des outils d'évaluation et de contrôle de gestion.
 - Aptitude au dialogue avec les élus, les partenaires institutionnels, les représentants du personnel et les usagers.
-

Qualités personnelles et managériales

- Vision stratégique et capacité d'anticipation.
 - Leadership, aptitude à fédérer et à mobiliser les équipes.
 - Sens du service public et de l'intérêt général.
 - Rigueur, intégrité et sens des responsabilités.
 - Esprit d'analyse, de synthèse et d'aide à la décision.
 - Qualités relationnelles, diplomatie et sens de la négociation.
 - Capacité d'arbitrage, réactivité et aptitude à gérer les situations de crise.
 - Autonomie, disponibilité et engagement professionnel.
-

Conditions d'exercice

Le poste est basé au siège de La Créole, à Saint-Paul, avec des déplacements réguliers sur le territoire d'intervention de la Régie et, ponctuellement, à l'échelle de La Réunion.

Les modalités de recrutement, de rémunération et les conditions d'emploi sont fixées conformément au cadre juridique applicable aux directeurs de régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et aux décisions des instances compétentes.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae sont à transmettre avant **le 15 novembre 2026** à :

Territoire de la Côte Ouest – BP 49 – 97 822 LE PORT Cedex

ou à **courrier@tco.re**